



# BIEN PRÉVOIR SON BUDGET LOGEMENT

Avant de vous lancer dans votre recherche d'un logement étudiant, il vous faut définir votre budget. En plus du loyer mensuel, d'autres dépenses sont à prévoir. [ImmoJeune](#) vous éclaire sur :

- les frais liés à l'installation
- les frais liés au logement
- les frais liés à la sécurité et aux taxes

## 1. Les frais liés à l'installation

Dès votre installation vous devrez payer :

- ▶ le dépôt de garantie (1 ou 2 mois de loyer) qui vous sera restitué
- ▶ le premier mois de loyer (ou du prorata)
- ▶ les frais d'agence (si recours à une agence)
- ▶ l'équipement et le mobilier de votre logement pour un logement vide

## 2. Les frais liés au logement

En plus du loyer mensuel, des charges sont souvent à ajouter :

- ▶ l'eau froide
- ▶ l'électricité ou le gaz
- ▶ l'ouverture d'une ligne téléphonique et internet
- ▶ le chauffage
- ▶ l'abonnement téléphonique et internet
- ▶ l'entretien des parties communes et des espaces verts

## 3. Les frais liés à la sécurité et aux taxes

A payer une fois dans l'année :

- ▶ la taxe d'habitation en novembre (possibilité d'exonération)
- ▶ l'assurance habitation obligatoire (possibilité de mensualisation)

## BON À SAVOIR

“

Les frais ajoutés au loyer tels que les charges, l'assurance habitation, internet et l'électricité ne sont pas neutres. Il est indispensable de **prendre ces dépenses en compte** dans vos calculs. Et pensez à faire une demande d'aide au logement afin de vous faciliter l'accès à la location !

”

